

AR Prefecture

063-216304337-20231006-37_2023-DE
Reçu le 11/10/2023
Publié le 11/10/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-trois, le six octobre**, le Conseil Municipal de la commune **de TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 37/2023 :

Objet : Délibération qui annule la n°32/2023 Prime du pouvoir d'achat.

Mme Yannick BONY, maire de TORTEBESSE explique qu'il faut annuler la délibération n°32/2023 car les agents territoriaux ne bénéficient pas de la prime du pouvoir d'achat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de Mme Le Maire.

Y. BONY

